

LE DÉLÉGUÉ DE CLASSE

C'est quoi ?

2 délégués de classe sont élus chque année dans chaque classe pour la durée de l'année scolaire. Ils représentent l'ensemble des élèves de la classe auprès des adultes, notamment lors des conseils de classe.

C'est pour qui ?

Tous les élèves de la classe peuvent se présenter

Quand ont lieu les élections ?

Avant les vacances de la Toussaint. C'est le professeur principal qui s'en occupe.

Quand se réunit-il ?

Le délégué siège au conseil de classe qui se réunit à chaque fin de semestre. Il siège également à l'assemblée générale des délégués qui se réunit en général 3 fois par an sur le temps du midi.

Qu'est-ce qu'il fait ?

- Au conseil de classe il fait l'intermédiaire entre les élèves et les professeurs sur la vie de la classe.
- Lors de l'assemblée des délégués (réunion de tous les délégués de toutes les classes du collège) il fait part des remarques des élèves de sa classe sur la vie du collège.